

## **La fourrière municipale de Mercier débute ses opérations**

Mercier, le 25 avril 2019 – La Ville de Mercier est heureuse d’annoncer la mise en service de sa fourrière municipale située derrière le poste de police de Mercier, le 24 avril 2019.

Depuis le 24 avril, tous les véhicules remisés ou saisis par la Ville de Mercier seront entreposés à sa nouvelle fourrière municipale, située au 1049, boulevard Saint-Jean-Baptiste. « La création de notre propre fourrière municipale s’inscrit dans la foulée de la mise en place de notre service de police et de notre cour municipale. Il s’agit donc d’un service de proximité supplémentaire pour nos citoyens », s’est réjouie la mairesse de Mercier, Lise Michaud.

La fourrière municipale sera ouverte :

- Lundi au jeudi, de 9 h à 21 h (de 16 h 30 à 21 h, sur rendez-vous)
- Vendredi, de 8 h à 12 h
- Samedi et dimanche, de 9 h à 12 h, sur rendez-vous

Il est à noter que les seuls modes de paiement autorisés pour récupérer son véhicule sont la carte de débit et l’argent comptant (montant exact seulement). Aucune carte de crédit n’est acceptée.

Pour tous les détails et tarifs concernant la fourrière municipale, les citoyens sont invités à consulter le site Internet de la Ville de Mercier ([www.ville.mercier.qc.ca](http://www.ville.mercier.qc.ca)) ou à communiquer avec le Guichet unique de Mercier au 450 691-6090, option 1.